

L'an deux mille vingt-trois, le 30 Mars, à vingt heures cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Georges-de-Luzençon, régulièrement convoqué le **samedi vingt-cinq mars deux mille vingt-trois**, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Didier CADAUX, le Maire de Saint-Georges-de-Luzençon.

Etai^{ent} présents : ARIZA Emmanuelle, BEAUMONT Yvon, BERNARD Jean Luc, CADAUX Didier, CARNAC Alain, CARRIERE Edith, CARRIERE Philippe, CHUREAU Esther, DELMAS Corinne, EGEA Frédéric, FORT Dominique, GALTIER Samuel, LEPETIT Philippe, THOMAS Remi et VICENTE Florian. Formant la majorité des membres en exercice.

Etai^{ent} excusés : LOPEZ Emilie

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom par application des dispositions de l'article L. 2121-20 relatives à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
FAGES Christine	à	DELMAS Corinne
GAUFFRE Christian	à	BEAUMONT Yvon
MUYS Elisabeth	à	CHUREAU Esther

Secrétaire de Séance : Mme CHUREAU Esther

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu du conseil municipal du 25 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES PERÇUES PAR LES ELUS EN 2022

Conformément aux articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux. Sont ainsi concernés :

- Les communes (article L. 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales, CGCT)

Conformément à la délibération du jeudi 04 Juin 2020 concernant les indemnités de fonction des élus,

Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus de la Commune de Saint Georges-de-Luzençon pour l'année 2022 :

Nom Prénom	Mandat	COMMUNE	
		Libellé	Montant brut en €
CADAUX Didier	Maire	Indemnité fonction	24 504,60 €
		Rembst frais	0 €
		Avantage en nature	0 €
CHUREAU Esther	1 ^{re} Adjointe	Indemnité fonction	9 402,90 €
		Rembst frais	€
		Avantage en nature	€
VICENTE Florian	Adjoint au Maire	Indemnité fonction	7 522,32 €
		Rembst frais	€
		Avantage en nature	€
DELMAS Corinne	Adjointe au Maire	Indemnité fonction	7 522,32 €
		Rembst frais	€
		Avantage en nature	€
THOMAS Rémi	Adjoint au Maire	Indemnité fonction	7 522,32 €
		Rembst frais	€
		Avantage en nature	€
MUYSS Elisabeth	Adjointe au Maire	Indemnité fonction	7 522,32 €
		Rembst frais	€
		Avantage en nature	€
ARIZA Emmanuelle	Conseillère déléguée	Indemnité fonction	1 880,58 €
		Rembst frais	€
		Avantage en nature	€
FORT Dominique	Conseillère déléguée	Indemnité fonction	1 880,58 €
		Rembst frais	€
		Avantage en nature	€

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est obligatoirement jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux (L.2313-1 du code général des collectivités territoriales). Cette obligation s'applique à toutes les communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (communautés de communes, syndicats, etc.) qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus (L.5211-36 du code général des collectivités territoriales).

Afin de permettre une compréhension plus aisée des délibérations à voter, M. VICENTE Florian a présenté au conseil municipal cette note brève et synthétique relative à tous les budgets pour les comptes administratifs 2023 et budgets primitifs 2023. Cette note sera mise en ligne sur le site internet de la commune.

DELIBERATIONS

Délibération n°2023-003 : Budget Communal : Approbation du compte de gestion 2022

Présentation faite du projet de délibération par M. VICENTE Florian
Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Monsieur Le Maire :

- présente le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- assure que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2022**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- et considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
- propose d'approuver le compte de gestion du budget communal, dressé, pour l'exercice **2022**, par Madame la Trésorière du SGC Saint Affrique. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves, de sa part sur la tenue des comptes.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

15 voix pour

0 voix contre

3 abstentions (M. BEAUMONT Yvon, M. CARNAC Alain,
M. GAUFFRE Christian)

Délibération n°2022-004 : Budget Communal : Approbation du compte administratif 2022

Présentation faite du projet de délibération par M. VICENTE Florian,
Adjoint aux finances :

Monsieur l'adjoint aux finances propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2022 du Budget Communal qui vient d'être présenté et qui s'établit de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	1 344 585.84 €	1 592 116.13 €	247 530.29 €
Investissement	1 326 054.09 €	1 144 010.69 €	-182 043.40 €
Total	2 670 639.93 €	2 736 126.82 €	65 486.89 €

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, la délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

- 14 voix pour
- 0 voix contre
- 3 abstentions (M. BEAUMONT Yvon, M. CARNAC Alain, M. GAUFFRE Christian).

Délibération n°2023-005 : Budget Communal : Affectation du résultat de fonctionnement 2022

Présentation faite du projet de délibération par Monsieur Le Maire :
Monsieur Le Maire indique que :

- le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 est de +166 646.04 €
- les résultats antérieurs de fonctionnement reportés sont de +80 884.25 €
 - o soit un résultat à affecter de +247 530.29 €
- Le solde d'exécution d'investissement est de -158 363.04 €
- Le solde des RAR d'investissement est de -23 680.36 €
- Le besoin de financement est donc de : -182 043.40 €
 - o L'affectation en réserves (R1068) en investissement pour l'exercice 2023 est de 182 043.40 €,
 - o Le résultat reporté en fonctionnement (R002) pour l'exercice 2023 est de 65 486.89 €,

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

- 15 voix pour
- 0 voix contre
- 3 abstentions (M. BEAUMONT Yvon, M. CARNAC Alain, M. GAUFFRE Christian)

Délibération n°2023-006 : Budget Centre Commercial : Approbation du compte de gestion 2022

Présentation faite du projet de délibération par Monsieur Le Maire :
Monsieur le Maire fait le même rappel que pour le budget Communal et :

- propose d'approuver le compte de gestion du budget Centre Commercial, dressé, pour l'exercice 2022, par Madame la Trésorière du SGC Saint Affrique. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves, de sa part sur la tenue des comptes.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

15 voix pour

0 voix contre

3 abstentions (M. BEAUMONT Yvon, M. CARNAC Alain,
M. GAUFFRE Christian)

Délibération n°2023-007 : Budget Centre Commercial : Approbation du compte administratif 2022

Présentation faite du projet de délibération par M. VICENTE Florian, Adjoint aux finances :

Monsieur l'adjoint aux finances propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2022 du budget Centre Commercial qui vient d'être présenté et qui s'établit de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	8 836.83 €	39 283.76 €	30 446.93 €
Investissement	26 100.34 €	13 049.92 €	-13 050.42 €
Total	34 937.17 €	52 333.68 €	17 396.51 €

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, la délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

14 voix pour

0 voix contre

3 abstentions (M. BEAUMONT Yvon, M. CARNAC Alain,
M. GAUFFRE Christian).

Délibération n°2023-008 : Budget Centre Commercial : Affectation du résultat de fonctionnement 2022

Présentation faite du projet de délibération par Monsieur Le Maire :
Monsieur Le Maire indique que :

- le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 est de +22 715.52 €
- les résultats antérieurs de fonctionnement reportés sont de 7 731.41 €
 - o soit un résultat à affecter de +30 446.93 €
- Le solde d'exécution d'investissement est de -13 050.42 €
- Le solde des RAR d'investissement est de 0 €
- Le besoin de financement est donc de : -13 049.92 €
 - o L'affectation en réserves (R1068) en investissement pour l'exercice 2023 est de 13 050.42 €
 - o Le résultat reporté en fonctionnement (R002) pour l'exercice 2023 est de 17 396.51 €.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

15 voix pour

0 voix contre

3 abstentions (M. BEAUMONT Yvon, M. CARNAC Alain,
M. GAUFFRE Christian)

Délibération n°2023-009 : Budget Lotissement « Les Terrasses des Aires » : Approbation du compte de gestion 2022

Présentation faite du projet de délibération par Monsieur Le Maire :
Monsieur le Maire fait le même rappel que pour le budget Communal et :

- propose d'approuver le compte de gestion du budget Lotissement « Les Terrasses des Aires », dressé, pour l'exercice 2022, par Madame la Trésorière du SGC Saint Affrique. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves, de sa part sur la tenue des comptes.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

15 voix pour

0 voix contre

3 abstentions (M. BEAUMONT Yvon, M. CARNAC Alain,
M. GAUFFRE Christian)

Délibération n°2023-010 : Budget Lotissement « Les Terrasses des Aires » : Approbation du compte administratif 2022

Présentation faite du projet de délibération par M. VICENTE Florian, Adjoint aux finances :

Monsieur l'adjoint aux finances propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2022 du budget Lotissement « Les Terrasses des Aires » qui vient d'être présenté et qui s'établit de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	158 577.03 €	158 577.03 €	0.00 €
Investissement	74 436.86 €	267 077.51 €	192 640.65 €
Total	233 013.89 €	425 654.54 €	192 640.65 €

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, la délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

- 14 voix pour
- 0 voix contre
- 3 abstentions (M. BEAUMONT Yvon, M. CARNAC Alain, M. GAUFFRE Christian).

Délibération n°2023-011 : Budget Lotissement « Les Terrasses des Aires » : Affectation du résultat de fonctionnement 2022

Présentation faite du projet de délibération par Monsieur Le Maire :
Monsieur Le Maire indique que :

- le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 est de - 0.20 €
- les résultats antérieurs de fonctionnement reportés sont de +0.20 €
 - o soit un résultat à affecter de 0 €
- Le solde d'exécution d'investissement est de 0 €
- Le solde des RAR d'investissement est de 0 €
- Le besoin de financement est donc de : 0 €
 - o L'affectation en réserves (R1068) en investissement pour l'exercice 2023 est de 0 €
 - o Le résultat reporté en fonctionnement (R002) pour l'exercice 2023 est de 0 €.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

15 voix pour

0 voix contre

3 abstentions (M. BEAUMONT Yvon, M. CARNAC Alain,
M. GAUFFRE Christian)

Délibération n°2023-012 : Budget Eau - Assainissement : Approbation du compte de gestion 2022

Présentation faite du projet de délibération par Monsieur Le Maire :
Monsieur le Maire fait le même rappel que pour le budget Communal
et :

- propose d'approuver le compte de gestion du budget Eau - Assainissement, dressé, pour l'exercice 2022, par Madame la Trésorière du SGC Saint Affrique. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves, de sa part sur la tenue des comptes.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

16 voix pour

0 voix contre

2 abstentions (M. BEAUMONT Yvon, M. GAUFFRE Christian)

Délibération n°2023-013 : Budget Eau - Assainissement : Approbation du compte administratif 2022

Présentation faite du projet de délibération par M. VICENTE Florian,
Adjoint aux finances :

Monsieur l'adjoint aux finances propose au conseil municipal
d'approuver le compte administratif 2022 du budget Eau -
Assainissement qui vient d'être présenté et qui s'établit de la
manière suivante :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Exploitation	419 207.04 €	899 062.90 €	479 855.86 €
Investissement	594 558.23 €	341 017.65 €	-253 540.58 €
Total	1 013 765.27 €	1 240 080.55 €	226 315.28 €

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, la délibération est
adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

15 voix pour

0 voix contre

2 abstentions (M. BEAUMONT Yvon, M. GAUFFRE Christian).

Délibération n°2023-014 : Budget Eau - Assainissement : Affectation du résultat de fonctionnement 2022

Présentation faite du projet de délibération par Monsieur Le Maire :

Monsieur Le Maire indique que :

- le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 est de 376 828.68 € dont 8 000 € de plus-value nettes de cession d'éléments d'actif
- les résultats antérieurs de fonctionnement reportés sont de +103 027.18 €
 - o soit un résultat à affecter de +103 027.18 €
- Le solde d'exécution d'investissement est de -251 105.58 €
- Le solde des RAR d'investissement est de -2 435.00 €
- Le besoin de financement est donc de : -253 540.58 €
 - o Affectation en réserve (R1064) en investissement pour le montant des plus-values 8 000,00 €
 - o L'affectation en réserves (R1068) en investissement pour l'exercice 2023 est de 245 540.58 €
 - o Le résultat reporté en fonctionnement (R002) pour l'exercice 2023 est de 226 315.28 €.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

16 voix pour

0 voix contre

2 abstentions (M. BEAUMONT Yvon, M. GAUFFRE Christian)

Délibération n°2023-015 : Vote des taux d'impositions 2023 pour les taxes directes locales

Présentation faite du projet de délibération par Monsieur Le Maire :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de maintenir les taux d'imposition appliqués en 2022 pour l'année 2023. Toutefois, Monsieur Le Maire précise que, du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, le conseil municipal n'a plus le pouvoir de fixer le taux de la taxe d'habitation.

Il est donc proposé au Conseil de voter les taux suivants :

- Taxe Foncière Bâtie (TFB) : 42,34 %
- Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) : 95,56 %
- Taxe d'habitation résidences secondaires (TH) : 14,83 %

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2023-016 : Budget Communal : Approbation du budget primitif 2023

Présentation faite du projet de délibération par M. VICENTE Florian, Adjoint aux finances :

Monsieur le Maire présente le projet de budget annexé à la présente délibération et fait remarquer que le budget est équilibré pour chaque section, en dépenses et en recettes.

Monsieur l'adjoint aux finances propose au conseil municipal d'approuver et voter le présent budget par nature, au niveau des chapitres.

Il est à noter que ce budget a été voté en tenant compte de la reprise des résultats comptables de l'exercice 2022.

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, la délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

- 14 voix pour
- 3 voix contre (M. BEAUMONT Yvon, M. CARNAC Alain, M. GAUFFRE Christian)
- 0 abstention

Délibération n°2023-017 : Budget Centre Commercial : Approbation du budget primitif 2023

Présentation faite du projet de délibération par M. VICENTE Florian, Adjoint aux finances :

Monsieur le Maire présente le projet de budget annexé à la présente délibération et fait remarquer que le budget est équilibré pour chaque section, en dépenses et en recettes.

Monsieur l'adjoint aux finances propose au conseil municipal d'approuver et voter le présent budget par nature, au niveau des chapitres.

Il est à noter que ce budget a été voté en tenant compte de la reprise des résultats comptables de l'exercice 2022.

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, la délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

- 14 voix pour
- 0 voix contre
- 3 abstentions (M. BEAUMONT Yvon, M. CARNAC Alain, M. GAUFFRE Christian)

Délibération n°2023-018 : Budget Lotissement « Les terrasses des Aires » : Approbation du budget primitif 2023

Présentation faite du projet de délibération par M. VICENTE Florian, Adjoint aux finances :

Monsieur le Maire présente le projet de budget annexé à la présente délibération et fait remarquer que le budget est équilibré pour chaque section, en dépenses et en recettes.

Monsieur l'adjoint aux finances propose au conseil municipal d'approuver et voter le présent budget par nature, au niveau des chapitres.

Il est à noter que ce budget a été voté en tenant compte de la reprise des résultats comptables de l'exercice 2022.

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, la délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

14 voix pour

0 voix contre

3 abstentions (M. BEAUMONT Yvon, M. CARNAC Alain, M. GAUFFRE Christian)

Délibération n°2023-019 : Budget Eau - Assainissement : Approbation du budget primitif 2023

Présentation faite du projet de délibération par M. VICENTE Florian, Adjoint aux finances :

Monsieur le Maire présente le projet de budget annexé à la présente délibération et fait remarquer que le budget est équilibré pour chaque section, en dépenses et en recettes.

Monsieur l'adjoint aux finances propose au conseil municipal d'approuver et voter le présent budget par nature, au niveau des chapitres.

Il est à noter que ce budget a été voté en tenant compte de la reprise des résultats comptables de l'exercice 2022.

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, la délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

15 voix pour

0 voix contre

2 abstentions (M. BEAUMONT Yvon, M. GAUFFRE Christian)

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Date proposée : le mardi 11 avril à 20h30

POINTS DIVERS

- 1^{er} conseil des Jeunes le samedi 1^{er} avril 2023 à 10h (ce n'est pas un poisson !).

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

La séance est levée à 22h30.

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé qu'il est possible d'obtenir auprès de la Mairie, la communication du procès-verbal détaillé et des pièces annexes de la séance du Conseil Municipal du **30 MARS 2023** après approbation lors du prochain Conseil Municipal.

Le procès-verbal sera mis en ligne sur le site internet (www.saint-georges-de-luzencon.fr) de la Mairie une fois approuvé.

Fait à Saint-Georges-de-Luzençon,
le 31 mars 2023

Le secrétaire de séance
Mme CHUREAU Esther

Le Maire
M. Didier CADAUX

